



' **INFOS N° 8**

Le bulletin d'information hebdomadaire est un outil de communication qui vous est destiné, aussi si vous souhaitez faire paraître une information, annoncer un événement sur la commune ou les communes du canton, ou **vous inscrire pour le recevoir, vous pouvez envoyer un courriel à mairie-de-plumelieu@wanadoo.fr**

Le bulletin d'information est désormais disponible tous les jeudis soirs uniquement en Mairie, dans les boulangeries et supermarchés de Pluméliau.

Publication, mise en page et impression : Commission cadre de vie

INFOS MAIRIE

Prochain conseil municipal : le vendredi 6 juin 20h30 salle du conseil

L'ordre du jour : désignation de délégués auprès du Pays de Pontivy ; réforme des rythmes scolaires, approbation du Projet Educatif du Territoire (PEDT), Modification du temps de travail de huit agents; marché d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement ; tarifs du centre de loisirs ; questions diverses, informations.

BESOIN D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

le **C.I.A.S.** est un établissement public intercommunal qui a en charge la gestion du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D.) de BAUD Communauté depuis le 1er juillet 2007. Il intervient sur tout le territoire de Baud Communauté, c'est à dire les communes de Baud, Bieuzy, Guénin, Melrand, **Pluméliau** et Saint-Barthélémy. Il gère un service unique le service d'aide et d'accompagnement à domicile (S.A.A.D). Leurs missions :

- aide à la personne : l'aide à l'hygiène, au repas, l'accompagnement dans les sorties
- aide matérielle : le ménage, le linge, les courses
- aide aux tâches administratives : le classement des papiers, rédaction de courrier

Quelle démarche effectuer pour bénéficier du service :

Contactez le **CIAS** de BAUD Communauté au ☎ **02 97 08 00 10** du **lundi au vendredi** de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h sauf le jeudi après-midi. Toute demande d'intervention du service par une personne âgée, son représentant légal ou sa famille, entraîne systématiquement une visite de la responsable au domicile. Elle a pour mission **d'évaluer les besoins de la personne** selon la perte d'autonomie et de constituer un plan d'aide individuel. De plus, elle instruit les demandes d'aides auprès des différents organismes et accompagne les usagers et leurs familles dans ces démarches. Pour plus de précisions. Les tarifs horaires du service sont fixés chaque année par le Président du Conseil Général (pour l'APA) ou par la CNAV. La participation de l'utilisateur peut-être diminuée par des aides légales (APA, caisses de retraite, mutuelles).

ARTISANS RGE Reconnu Garant Environnement

A partir du 1^{er} juillet 2014, les artisans du bâtiment présents dans le domaine des travaux d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables devront être titulaires d'une qualification mention RGE. Cette qualification s'obtient par une formation et par l'obtention d'une mention RGE. Cette qualification permet de communiquer sur des compétences reconnues et sera le seul moyen de permettre à vos clients de bénéficier de l'Eco-prêt à taux 0%, du crédit d'impôt développement durable... **CA FAIT TOUTE LA DIFFERENCE !**

AGRICULTEURS ET ARTISANS

La Chambre Régionale d'Agriculture et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne lancent pour sa **première édition l'opération « Partenaires du Terroir : agriculteurs & artisans, l'union des savoir-faire »** sur le territoire breton. Ce concours inédit vise à promouvoir les circuits alimentaires de proximité associant agriculteurs et artisans et à valoriser ces partenaires qui dynamisent le tissu économique local et rural. Cette opération est l'opportunité de **mieux faire connaître ces démarches individuelle ou collectives auprès des consommateurs**. Un jury se réunira en septembre pour sélectionner les lauréats qui recevront leur prix lors d'une cérémonie officielle.

Ce **concours est ouvert gratuitement** à toutes les entreprises agricoles et artisanales alimentaires bretonnes engagées dans des partenariats de proximité. **Les dossiers de candidature sont téléchargeables** sur le site internet : www.savourezlabretagne.com (rubrique actualités) ou sur simple demande et doivent être déposés par un binôme agriculteur-artisan **avant le 1^{er} juillet 2014**.

ECOLE PUBLIQUE DU BEL AIR

Lundi 2 juin 9h à 18h : Préparation de la rentrée de septembre 2014 à l'Ecole Publique du Bel Air : la directrice de l'école se tient à la disposition des parents pour l'inscription des nouveaux élèves. Contact : tél. 02 97 51 81 57, courriel : ec.0561445s@ac-rennes.fr, site internet : <http://ecoleplumeliau.free.fr>

VIE PAROISSIALE

Dimanche 1^{er} juin : 11 heures célébration présidée par Jean-Yves GUILLAUME

Dimanche 8 juin PENTECOTE : 11 heures première communion et profession de foi

A L'ECOUTE DES ASSOCIATIONS

- ✓ L'Assemblée Générale de l'**UPAC** se tiendra le **lundi 2 juin 20h30** à la salle Droséra
- ✓ **Dimanche 8 juin : 20 ans du CSP** salle Droséra, le matin assemblée générale ; à partir de 15h mini tournoi
- ✓ L'Assemblée générale de la **Société Communale de Chasse** aura lieu le **dimanche 8 juin 2014 à 10 h** au Malisa. Un nouveau bureau devra être élu suite à la démission du bureau en place. Présence d'un plus grand nombre souhaitée.
- ✓ L'Assemblée Générale de l'**ADMR** se tiendra le **mardi 10 juin à 20h30 à la salle Droséra** : Présentation téléassistance – Intervention de kinésithérapeutes et d'ostéopathe sur le thème des lombalgies - gratuit et ouvert à tous.

INFORMATIONS COMMERCIALES

Portes ouvertes **DIMANCHE 8 et LUNDI 9 JUIN** de 14 h à 18 h de la galerie Iris, un atelier d'artiste dans le quartier de St Thomas au 10 rue Boris Vian, contact Philippe LE PAIH 02.97.51.90.72.

Marché le mardi matin place Jean Le Bec (plats cuisinés, poulet rôti, miel, charcuterie, légumes...)

ASTUCES DE LA SEMAINE

Les beaux jours sont là. C'est le moment de sortir les barbecues.

Pour nettoyer la grille. Faites chauffer celle-ci sur le barbecue pour brûler le reste des graisses et frottez la ensuite avec un oignon que vous aurez coupé en deux. Vous enlèverez ainsi les résidus de suie et de carbone.

Pour éviter que les mauvaises odeurs de cuisine ne se répandent dans toute votre maison.

Placez juste quelques clous de girofles dans un bol d'eau bouillante et placez-le dans votre cuisine pendant 15 minutes après la préparation de votre repas.

L'infusion de clous de girofles va capter les odeurs.